

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220706-D_06_07_22_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Délibération n°06-07-2022-022

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 6 juillet 2022*

Date de convocation	30 juin 2022
Date d'affichage	30 juin 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	48 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

Etait représenté : 1 - M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHATRE.

Pouvoirs : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

Etaient excusés : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE URBANISME 2022

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget annexe urbanisme 2022 voté le 13 avril 2022,
Vu la délibération n°24-05-2022-019 en date du 24 mai 2022 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe Urbanisme 2022,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la décision modificative n°2 du budget annexe Urbanisme 2022 :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total
D023	023 OS	Virement à la section d'investissement	1 710 €	+	7 386 €	9 096 €
TOTAL DEPENSES						7 386 €

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total
R042	777 OS	Quote-part subv transférées au résultat	0 €	+	7 386 €	7 386 €
TOTAL RECETTES						7 386 €

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total
D040	13911	Etats et établissements nationaux	0 €	+	7 386 €	7 386 €
TOTAL DEPENSES						7 386 €

Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total
R021	021 OS	Virement de la section de fonctionnement	1 710 €	+	7 386 €	9 096 €
TOTAL RECETTES						7 386 €

Au regard de cette décision modificative n°2, le budget annexe Urbanisme 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2022	DM n°2	BP 2022 actualisé
Section de fonctionnement	247 365 €	7 386 €	254 751 €
Section d'investissement	11 105 €	7 386 €	18 491 €

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme
Le 7 juillet 2022

Le Président

M. Didier REVEAU